

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUN 2026

DELIBERATION N° 08/26062026

OBJET : SALLE DE SPECTACLES COMMUNALE « LE SECHOIR » ET MANIFESTATION « LEU TEMPO FESTIVAL » – SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DE GESTION DU SÉCHOIR AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	30
Procurations	08
Votants	38
Abstention / Opposition	00

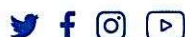
NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, vendredi vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Absente – Procuration à PATOUMA Jean Marie
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Athlétic Club Football Piton Saint-Leu et Interface HIP HOP (Affaire N° 07)
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Absente – Procuration à MAXWEL Eléna
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association LEU RUGBY CLUB (Affaire N° 07)
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Présent
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Présente
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent – Mandataire de BALENCOURT Vanessa
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente – Mandataire de PALAS Lucette - Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Boules de Saint-Leu BSL et Komité Eli (Affaire N° 07)
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Absente – Procuration à SILOTIA Augustin
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – Mandataire de ODDOZ Carla
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent – Mandataire de VIDOT Marie Huguette
MAILLOT Jean François	Conseiller	Absent – Procuration à FERARD Marie Noëlle
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



LEBON Patrice	Conseiller	Présent
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente – Mandataire de MAILLOT Jean François
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente
THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Club Pétanque 46 (Affaire N° 07)
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – Procuration à BURON Brigitte
NATIVEL Cédric	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Volley Ball Club Saint-Leu (Affaire N° 07)
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à CODARBOX Jacky
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente
CARPY Jean Luc	Conseiller	Présent
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – Mandataire de APAYA Jacqueline
COMARE Lilian	Conseiller	Absent – Procuration à BLUKER Audrey
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – Mandataire de EUPHRASIE Clément
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – Mandataire de COMARE Lilian

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 08 /26062026

SALLE DE SPECTACLES COMMUNALE « LE SECHOIR » ET MANIFESTATION « LEU TEMPO FESTIVAL » – SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DE GESTION DU SÉCHOIR AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Direction Épanouissement Humain / Culture

Le Maire expose :

La gestion de la salle de spectacles communale et la manifestation historique « Leu Tempo Festival » organisée chaque année en centre-ville de Saint-Leu sont actuellement portées par l'Association de Gestion du Séchoir.

Ces dernières années, l'association bénéficiait de fonds publics plus importants du fait de son classement « Scène conventionnée d'intérêt national », pour mener des actions de programmation culturelle et de médiation. Un projet pour renouveler ce classement est en cours avec la nouvelle direction.

Son fonctionnement est co-financé par l'Etat, la Ville de Saint-Leu, le TO, la Région et le Département.



Par ailleurs, l'association bénéficie de subventions publiques complémentaires au titre de l'organisation du festival, qu'elle motive par des dépenses spécifiques liées à la logistique, à la sécurisation de la manifestation drainant un large public, aux frais financiers liés à la prise en charge de formes artistiques grand format, et à l'accompagnement d'associations saint-leusiennes sur de la réalisation d'objets artistiques présentés en clôture de festival, lors du défilé « Fèt dann shomin ».

Enfin, la Ville de Saint-Leu met à disposition de l'association gracieusement chaque année l'espace du K en centre-ville, ainsi que le Parc du 20 décembre, l'auditorium Baguett' et autres espaces identifiés pour accueillir spécifiquement les spectacles proposés pendant le festival (Ravine, écoles, gymnase, terrain volley, parvis mairie, ...). Des moyens humains communaux interviennent également en appui de l'organisation du festival (services culturel, environnement, technique, ...).

Pour l'année 2026, l'association a sollicité ses partenaires financiers pour l'accompagner dans son fonctionnement au titre de son programme d'action culturelle et socio-culturelle annuel, et sur la manifestation « Leu Tempo Festival », comme suit :

ASS GESTION DU SÉCHOIR	Montant	Part
* Prévisionnel Fonctionnement 2026	1 792 599 €	
dont Subventions publiques sollicitées	1 264 000 €	71%
Etat	360 000 €	20%
TO	358 000 €	20%
Région	201 000 €	11%
Ville	160 000 €	9%
Département	130 000 €	7%
Fonds européens	45 000 €	3%
Autres établissements publics	10 000 €	1%
* Manifestation Leu Tempo Festival 2026	587 292 €	
dont Subventions publiques sollicitées	28 000 €	5%
Ville	145 000 €	25%
TO	70 000 €	12%
Région	50 000 €	9%
Département	35 000 €	6%
Etat	20 000 €	3%
Autres établissements publics	8 000 €	1%

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une enveloppe financière d'un montant total de **305 000 €** à l'Association de Gestion du Séchoir, répartie comme suit :

- Subvention de fonctionnement : **160 000 €** ;
- Manifestation « Leu Tempo Festival 2026 » : **145 000 €**, sur présentation des justificatifs des frais de sécurité, secours, gardiennage, locations d'algeco, charges liées aux formes artistiques grand format, charges liées à la réalisation des objets artistiques avec les associations saint-leusiennes et les enfants des mercredis jeunesse de Saint-Leu.

Il est rappelé que par délibération en date du 05 novembre 2025 - Affaire N° 10/112025, le Conseil Municipal avait validé l'octroi d'avances sur subvention à l'Association de Gestion du Séchoir, pour les montants suivants :

- **48 000 €** au titre de l'avance sur subvention de fonctionnement ;
- **72 500 €** au titre de l'avance sur subvention pour l'organisation de la manifestation « Leu Tempo Festival 2026 ».

Le reste à verser en 2026 représente donc un montant total de **184 500 €**.



Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant total de **305 000 €** à l'Association de Gestion du Séchoir, soit un reste à verser d'un montant de **184 500 €** une fois déduites les avances déjà versées ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant total de **305 000 €** à l'Association de Gestion du Séchoir, soit un reste à verser d'un montant de **184 500 €** une fois déduites les avances déjà versées ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 01 JUL. 2026

Le Président,



Karim JUHOOR

